



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

Formulaire pour l'enregistrement d'un chien

1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022

Propriétaire de chien	
Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Courriel :

Identification du chien
Nom :
Race :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe distinctif :
Provenance du chien
Propriétaire précédent :
S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré

Informations médicales sur le chien
Vaccin contre la rage à jour* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date :
Stérilisation* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Non du vétérinaire :
Téléphone :
Son poids :
Micropuce* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :
Chien décédé, vendu ou donné <input type="checkbox"/>
Chien guide ou d'assistance <input type="checkbox"/>

Identification du chien
Nom :
Race :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe distinctif :
Provenance du chien
Propriétaire précédent :
S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré

Informations médicales sur le chien
Vaccin contre la rage à jour* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date :
Stérilisation* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Non du vétérinaire :
Téléphone :
Son poids :
Micropuce* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :
Chien décédé, vendu ou donné <input type="checkbox"/>
Chien guide ou d'assistance <input type="checkbox"/>

* **Obligatoire si le chien a été déclaré potentiellement dangereux.** Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micro-puce est contre-indiqué pour le chien.

Chien déclaré dangereux	Second chien déclaré dangereux
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Décision ou jugement à l'égard du chien
Déclarer toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendue par une municipalité ou d'une cour de justice locale en vertu d'un règlement découlant de la <i>Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens</i> (chapitre P-38.002) ou d'un règlement municipal concernant les chiens.
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui fournir une copie de la décision ou du jugement

Attestation
J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Le propriétaire ou le gardien qui fournit tout renseignement faux ou trompeur est passible d'une amende de 200\$ à 1000\$ ou du double pour une récidive.
Signature : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Identification du chien :	
Date :	# Médaille :
Valide du 1 MAI 2021 au 30 AVRIL 2022	<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement
Identification du second chien :	
Date :	# Médaille :
Valide du 1 MAI 2021 au 30 AVRIL 2022	<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement

Informations générales :

Frais achat de la licence : 20 \$ / par chien

Frais de renouvellement annuel : 10\$ / par chien

Frais de licence perdue pour chien déjà enregistré : 10\$ / par chien

Modalité de paiement :

Pour le premier enregistrement :

- Sur place au bureau municipal (par chèque, en argent ou Interac)
- Une médaille vous sera remise pour chaque chien enregistré (pour toute la vie de l'animal)

Pour le renouvellement (un renouvellement annuel est exigé, un nouveau formulaire devra être complété et signé)

- Sur place au bureau municipal (par chèque, en argent ou Interac)

Autres informations importantes à noter :

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Les chiens guides ou d'assistance sont exclus du présent règlement. De même qu'un animal gardé dans un chenil ou un chiot de moins de 6 mois seulement si un éleveur est propriétaire ou gardien du chien.

Source : Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*

PROCHAIN RENOUVELLEMENT, AVANT LE 1^{ER} MAI 2022.

***UN RAPPEL SERA FAIT DANS LE BULLETIN D'AVRIL AINSI QU'UN SUIVI TÉLÉPHONIQUE PERSONNALISÉ.